

Webinaire virtuel du réseau des groupes de réflexion du Bureau de la Conseiller spécial pour l' Afrique et du groupe d'experts de la **Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique**

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN AFRIQUE : DE LA FUITE DES CERVEAUX AU GAIN DES COMPÉTENCES

« Démystifier l'application des Droits de la Propriété Intellectuelle pour le développement durable de l'Afrique »

Note de synthèse et programme provisoire

Date : Lundi 31 Octobre 2022

Heure : 9h00 à 11h00 (heure de New York)



1. Contexte et orientation thématique

1. Démystifier l'utilisation des droits de propriété intellectuelle (DPI) sur le continent est un impératif, comme en témoignent les niveaux tellement bas de l'innovation sur le continent, ce qui freine la croissance, la création d'emplois et, par conséquent, le développement durable. Un indicateur clé de l'innovation est le nombre de brevets déposés. Dans ce domaine, l'Afrique est à la traîne par rapport aux autres régions du monde. En 2019, l'Afrique ne représentait que 0,5% des demandes de brevets dans le monde, contre 66,8% pour l'Asie, 19% pour l'Amérique du Nord et 10,9% en Europe.¹ En outre, le nombre de demandes émanant de résidents ne représentait que 18,6 %, ce qui indique que la plupart des demandes ont été présentées par des non-résidents. C'est particulièrement évident en Afrique du Sud, le pays africain qui, avec ses 6.914 demandes, enregistre le plus grand nombre. Toutefois, la part des non-résidents était de 91,8 %.² En outre, en ce qui concerne les autres indicateurs des DPI, l'Afrique ne représente qu'entre 0,3 et 2,1% du nombre mondial de demandes d'enregistrement de marques, de dessins et modèles industriels, d'indications géographiques protégées, et la part des résidents y est également bien inférieure à la moyenne mondiale.

1. À ce qui précède s'ajoute la fragmentation des cadres réglementaires de la propriété intellectuelle (PI). Il existe deux organisations sous-régionales, à savoir l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), et une prolifération de règlements en matière de propriété intellectuelle dans différentes Communautés économiques régionales (CER), telles que le Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe (COMESA), la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement des Etats de l'Afrique australe (SADC). La négociation de la propriété intellectuelle par le biais de la Zone de Libre-échange continentale africaine (ZLECAf) favoriserait l'harmonisation des cadres de propriété intellectuelle existants, assurerait la protection des espaces politiques de propriété intellectuelle contre l'érosion par les accords commerciaux, soutiendrait les efforts nationaux visant à élaborer des cadres législatifs et politiques appropriés en matière de propriété intellectuelle et la gestion globale de la coopération régionale sur les questions de propriété intellectuelle³.

¹ OMPI, « Indicateurs de la propriété intellectuelle dans le monde 2020 » (2020)

² Ibid..

³ OMPI, « Indice mondial de l'innovation 2020 » (2020)

Malgré les plans de développement mondiaux et continentaux très ambitieux, les moyennes régionales de 2017 pour la part du PIB consacrée aux activités de R&D de l'Afrique subsaharienne étaient de 0,6% par rapport à la moyenne mondiale de 1,7%, nettement en dessous de l'objectif de 1% du PIB de l'UA.⁴

Les données ci-dessus suggèrent que la contribution de l'Afrique au paysage mondial de l'innovation est très marginale, ce qui pourrait s'expliquer par une forte dépendance à l'égard des gouvernements ou de la coopération internationale pour les ressources allouées à la recherche et au développement (R-D), une utilisation limitée de la propriété intellectuelle et un environnement commercial difficile, y compris la complexité relative et les coûts élevés/prohibitifs des brevets.

Il convient de noter que les pays dotés de systèmes éducatifs solides et efficaces axés sur les sciences, la technologie et l'innovation (STI) investissent jusqu'à 3,5 % de leur PIB dans la recherche et le développement. Si les pays africains veulent briser le cycle de la pauvreté et atteindre les Objectifs de Développement Durable, ils doivent se fixer des objectifs nationaux ambitieux et investir massivement dans la technologie. Cela devient particulièrement urgent quand on sait ⁵que la technologie a un énorme potentiel de création d'emplois, comme l'a récemment souligné la vague d'innovations et d'ingéniosité des jeunes Africains pendant la pandémie de COVID-19. Pour atténuer les effets dévastateurs de la maladie, plus de 120 innovations technologiques liées à la santé ont été développées et lancées. Ces technologies sont utilisées dans la surveillance épidémiologique, le suivi des cas contacts, l'engagement communautaire, les laboratoires d'analyse médicale, ainsi que dans la lutte contre les infections. Ce terrain fertile pour la création d'emplois et de richesses pour les Africains peut conduire, grâce à son effet multiplicateur, au développement de communautés pacifiques et résilientes. ⁶Pour réaliser les avantages de la STI et des technologies de l'information et de la communication (TIC) en Afrique, ce qui constitue une priorité-clé pour l'Union Africaine, il est nécessaire d'améliorer l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM).

1. Objectifs:

L'objectif principal du webinaire est d'échanger des idées et des pratiques pour permettre une exploration plus approfondie des questions et le partage des connaissances et des expériences par les principales parties prenantes afin de soutenir la mise en œuvre des politiques relatives aux DPI. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. Offrir une occasion opportune et le forum approprié pour sensibiliser les régions et les pays à l'importance des droits de propriété intellectuelle pour le développement durable de l'Afrique.

⁴ Note d'orientation du Bureau de l'Intérieur des Nations Unies pour l'Afrique du Sud sur les DPI

⁵ Document d'orientation soumis par les 26 membres du Conseil consultatif scientifique du Secrétaire général de l'ONU-9 juillet 2015

⁶ 4e rapport biennal de l'UNMM. Section sur STI-2021

2. Formuler des recommandations politiques sur les questions de propriété intellectuelle afin de promouvoir les STI. Il s'agit notamment du transfert de technologie, de l'accès à la santé et de la ZLECAf.
1. Prise de conscience de la nécessité d'une budgétisation nationale pour l'enseignement relatif aux droits de propriété intellectuelle et accélération du développement des STI-STIM.
2. Explorer les mécanismes permettant de travailler ensemble pour contribuer à l'application effective des droits de propriété intellectuelle en Afrique pour la transformation socio-économique du continent.

1. Questions d'orientation proposées

1. Quelles sont les mesures concrètes que les décideurs africains peuvent prendre aujourd'hui pour s'assurer que l'application des DPI est mise à profit pour stimuler la créativité, l'innovation, la création d'emplois, les revenus et la génération de revenus pour le développement durable ?
2. Dans le contexte de la ZLECAf, le transfert et l'échange de technologies, de produits et de connaissances sont centraux. Comment les DPI peuvent-ils être habilités à renforcer une zone de libre-échange pour accélérer le commerce intra-africain et stimuler le commerce mondial de l'Afrique ?
3. Selon l'OMS, les médicaments contrefaits sont les produits contrefaits les plus lucratifs au monde avec un marché mondial estimé à 200 milliards de dollars et l'Afrique représente 42% de ce marché mondial. Comment l'application des DPI en Afrique peut-elle aider à freiner la circulation des produits contrefaits et la poursuite de ces activités commerciales illégales ?
4. Quels partenariats et arrangements institutionnels faudrait-il mettre en place pour assurer l'application des droits de propriété intellectuelle à la transformation socio-économique de l'Afrique ?

1. Résultats attendus

1. Une contribution substantielle aux efforts visant à faire avancer les pays africains vers une augmentation des budgets consacrés à la science, à la technologie et à l'innovation, en mettant particulièrement l'accent sur les droits de propriété intellectuelle, et à élargir énergiquement les partenariats dans ce domaine.

2. Renforcer le dialogue et les partenariats entre les décideurs africains, le secteur privé et d'autres parties prenantes du développement afin de remédier aux lacunes de l'architecture de la propriété intellectuelle et de promouvoir les solutions générées par l'Afrique pour développer ses propres brevets.

1. Produit phare

1. Un rapport de la réunion sera publié sur le site Web d'OSAA, comprenant des recommandations pratiques essentielles pour que les questions liées aux droits de propriété intellectuelle restent au premier plan. Il sera diffusé auprès des participants, au secteur privé, acteurs économiques et politiques et autres parties prenantes.

2. Format et participation

L'événement durera deux heures et sera hébergé virtuellement via la plateforme ZOOM. Il sera ouvert à tous les participants, y compris les responsables gouvernementaux de tous les États membres des Nations Unies, ainsi que les représentants des institutions régionales africaines, du système des Nations Unies, des partenaires bilatéraux et multilatéraux, des représentants des groupes de femmes et de jeunes, de la société civile, du secteur privé, des universités et des médias. Il y aura une interprétation simultanée en anglais/Français. L'inscription est obligatoire.

3. Co-organisateurs

L'événement est co-organisé par le Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour l'Afrique (UN-OSAA), la Fondation africaine pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), le Réseau de groupes de réflexion UN-OSAA - Études sur les politiques technologiques africaines(ATPS); Coalition des défenseurs pour le développement et l'environnement (ACODE); et Cellule d'analyse de politiques économiques du cires (CAPEC).